



PREFECTURE DES BAYES ET SAUTERENNE  
 Commune de Manosque

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES**

MAIRIE DE MANOSQUE  
 04 83 30 00 00

Système d'information géographique  
 Inondation  
 Mouvement de terrain

**LEGENDE**

**ZONES ALIENES**

**Zone B1** : Zone à haut risque d'inondation  
 Zone B2 : Zone à risque d'inondation  
 Zone B30 : Zone à risque d'inondation  
 Zone B25 : Zone à risque d'inondation  
 Zone B11 : Zone à risque d'inondation  
 Zone B5 : Zone à risque d'inondation  
 Zone B21 : Zone à risque d'inondation

**ZONES AHA**

**Zone AHA1** : Zone à haut risque d'avalanche  
 Zone AHA2 : Zone à risque d'avalanche  
 Zone AHA3 : Zone à risque d'avalanche  
 Zone AHA4 : Zone à risque d'avalanche  
 Zone AHA5 : Zone à risque d'avalanche  
 Zone AHA6 : Zone à risque d'avalanche  
 Zone AHA7 : Zone à risque d'avalanche  
 Zone AHA8 : Zone à risque d'avalanche  
 Zone AHA9 : Zone à risque d'avalanche  
 Zone AHA10 : Zone à risque d'avalanche



Commune de Manosque

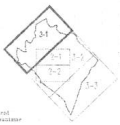
# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Seisme  
Inondation  
Mouvement de terrain

SUBDIVISIONS PÉDIMENTAIRES



Echelle: 1/5000



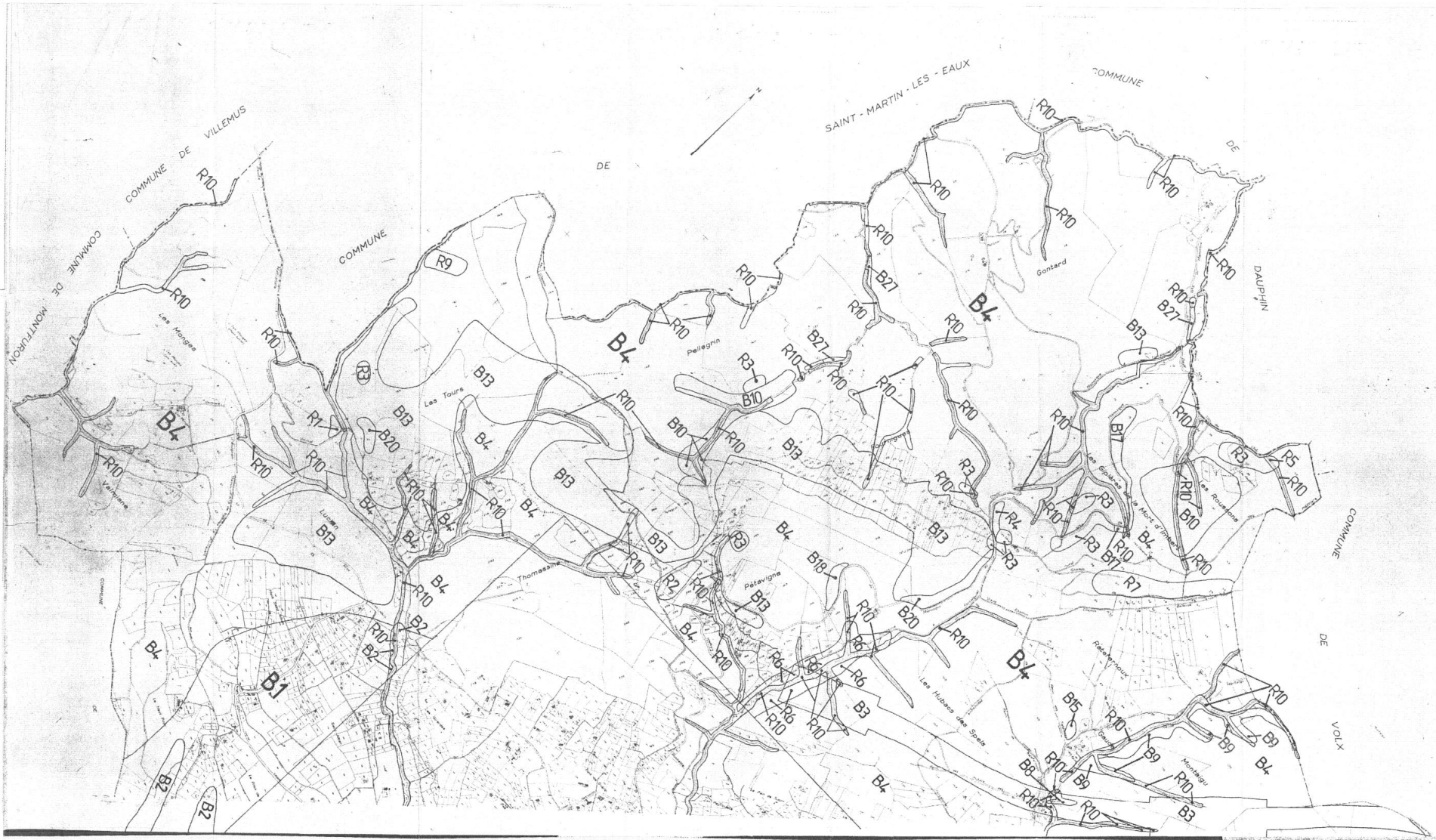
## LEGENDE

### ZONE BLEUE

- Meuble B1.1.M. : zone de montagne
- Meuble B1.1.B. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.C. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.D. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.E. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.F. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.G. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.H. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.I. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.J. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.K. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.L. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.M. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.N. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.O. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.P. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.Q. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.R. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.S. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.T. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.U. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.V. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.W. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.X. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.Y. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.1.Z. : zone de montagne (hors zone de montagne)

### ZONE ROUGE

- Meuble B1.2.1. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.2. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.3. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.4. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.5. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.6. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.7. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.8. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.9. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.10. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.11. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.12. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.13. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.14. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.15. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.16. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.17. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.18. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.19. : zone de montagne (hors zone de montagne)
- Meuble B1.2.20. : zone de montagne (hors zone de montagne)





PROFECTURE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Commune de Manosque

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Seisme  
Inondation  
Mouvement de terrain

CONVENTIONS D'UTILISATION DES RISQUES  
PRELIMINAIRES

3-2

Échelle 1:2000



Service Départemental de l'Équipement  
Service de Cartographie et de Travaux

## LEGENDE

### ZONE BLEUE

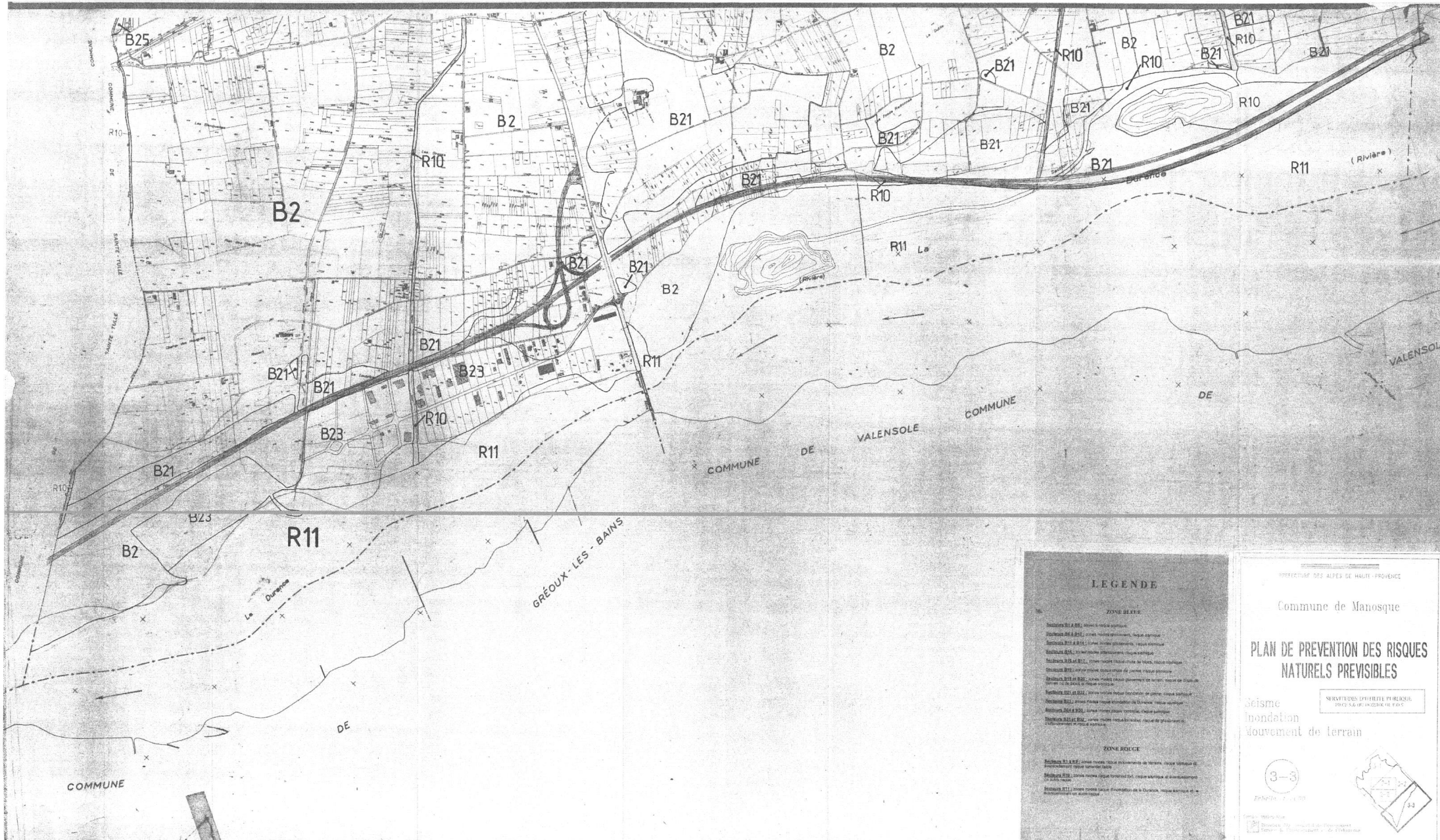
- Section B1 à B5, zones à risque élevé
- Section B6 à B10, zones à risque moyen
- Section B11 à B15, zones à risque faible
- Section B16 à B20, zones à risque très faible
- Section B21 à B25, zones à risque très faible
- Section B26 à B30, zones à risque très faible
- Section B31 à B35, zones à risque très faible
- Section B36 à B40, zones à risque très faible
- Section B41 à B45, zones à risque très faible
- Section B46 à B50, zones à risque très faible
- Section B51 à B55, zones à risque très faible
- Section B56 à B60, zones à risque très faible
- Section B61 à B65, zones à risque très faible
- Section B66 à B70, zones à risque très faible
- Section B71 à B75, zones à risque très faible
- Section B76 à B80, zones à risque très faible
- Section B81 à B85, zones à risque très faible
- Section B86 à B90, zones à risque très faible
- Section B91 à B95, zones à risque très faible
- Section B96 à B100, zones à risque très faible

### ZONE ROUGE

- Section R1 à R5, zones à risque élevé
- Section R6 à R10, zones à risque moyen
- Section R11 à R15, zones à risque faible
- Section R16 à R20, zones à risque très faible
- Section R21 à R25, zones à risque très faible
- Section R26 à R30, zones à risque très faible
- Section R31 à R35, zones à risque très faible
- Section R36 à R40, zones à risque très faible
- Section R41 à R45, zones à risque très faible
- Section R46 à R50, zones à risque très faible
- Section R51 à R55, zones à risque très faible
- Section R56 à R60, zones à risque très faible
- Section R61 à R65, zones à risque très faible
- Section R66 à R70, zones à risque très faible
- Section R71 à R75, zones à risque très faible
- Section R76 à R80, zones à risque très faible
- Section R81 à R85, zones à risque très faible
- Section R86 à R90, zones à risque très faible
- Section R91 à R95, zones à risque très faible
- Section R96 à R100, zones à risque très faible







### LEGENDE

**ZONE BLEUE**

- Risques B1 & B2:** zones à très haut risque.
- Risques B2 & B21:** zones à haut risque, risque moyen.
- Risques B1 & B21:** zones à haut risque, risque moyen.
- Risques B21:** zones à haut risque, risque moyen.
- Risques B2 & B21:** zones à haut risque, risque moyen.
- Risques B1 & B21:** zones à haut risque, risque moyen.
- Risques B1 & B2:** zones à haut risque, risque moyen.
- Risques B1 & B21:** zones à haut risque, risque moyen.
- Risques B1 & B2:** zones à haut risque, risque moyen.
- Risques B1 & B21:** zones à haut risque, risque moyen.

**ZONE ROUGE**

- Risques R1 & R2:** zones à haut risque, risque moyen.
- Risques R1:** zones à haut risque, risque moyen.
- Risques R2:** zones à haut risque, risque moyen.
- Risques R1:** zones à haut risque, risque moyen.
- Risques R2:** zones à haut risque, risque moyen.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Commune de Manosque

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Séisme  
Inondation  
Mouvement de terrain

SERVICES URBAINES PUBLIQUES  
10025 A.G.P. 14/03/81 DE 1005

3-3

Échelle: 1:25 000

1981

Service de l'Urbanisme  
Service de l'Environnement et de l'Équipement